

BORDELAIS INCONNUS

LES

BORDELAIS INCONNUS





LES

BORDELAIS INCONNUS ⁽¹⁾

BERTHOMIEU YDRON



ous avons eu l'occasion, dans les quelques pages consacrées par nous à la guerre de Navarre, de dire combien le commerce entre Bordeaux et l'Espagne était considérable à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Les minutes des notaires de cette époque conservent la trace d'un grand nombre de chargements dirigés par des Bordelais sur Saint-Sébastien, Bilbao, Santander ou Fontarabie, d'où les marchandises étaient réexpédiées à l'intérieur de l'Espagne.

En échange des laines de Ségovie, des armes blanches de Tolède ou de Placentia, Bordeaux fournissait à cette contrée des quantités considérables de cordages, de vins et de pastel.

On comprend dès lors combien la guerre entre François I^{er} et Charles-Quint, mais surtout l'occupation de Fontarabie par les troupes impériales, dut être préjudiciable aux intérêts du

(1) Nous détachons d'une série de notes biographiques, destinées à être publiées sous ce titre général, les quelques pages suivantes, qui se rattachent par plusieurs points à l'étude qu'on vient de lire.

commerce bordelais. Le supplice de quelques pirates espagnols, pris à l'entrée de la Gironde en 1522, ne fit qu'exciter leurs compatriotes à les venger, et il fut bientôt presque impossible aux navires armés à Bordeaux, Bayonne ou Saint-Jean-de-Luz, de se hasarder en mer.

Dans les années qui suivirent la trahison de Frauget et la perte de Fontarabie, les actes de piraterie augmentèrent à un tel point, que ces bâtiments n'osaient plus sortir seuls du golfe de Gascogne, et ne se risquaient à tenter une expédition qu'au nombre de sept ou huit au moins et munis de saufs-conduits, dans lesquels ils avaient moins de confiance que dans leur artillerie (1).

Les pirates espagnols trouvèrent bientôt à qui parler : un grand nombre de Bordelais sollicitèrent des lettres de marque et en obtinrent. L'amiral de Guyenne et de Bretagne était alors ce célèbre Louis de La Trémouille, prince de Talmon et général à dix-huit ans, que Guichardin appelle le premier capitaine du monde. Son lieutenant à Bordeaux était un gentilhomme dont le nom figure aux premiers rangs dans l'histoire de cette ville, Jehan de Rostaing, seigneur du Branar et de Gajac, maître d'hôtel ordinaire du roi. Nous avons sous les yeux la copie d'un certain nombre de saufs-conduits délivrés par lui, au nom du sire de La Trémouille et comme vice-amiral, pendant les années 1522, 1523 et 1524.

Une grande activité régnait alors dans le port et dans la ville; on y fondait de l'artillerie de tous calibres; on armait galères et caravelles; de tous côtés on engageait des canonniers, des arbalétriers, des hommes d'armes, et les maîtres de navires

(1) Les caravelles du Nord de la France n'étaient pas plus rassurées que celles du Midi. Citons une procuration donnée par un marchand de Beauvais, Eustache Ledoyen, à Nicolas Sesille, de Rouen, pour rassembler, « *avecques l'aide Nostre Seigneur, huit navires tant Bretons que Normans, aulx ports et hayres d'Angleterre, et iceulx ramener, Dieu aidencz aussy, au port et havre de Bourdeaux; et pour sureté a baillé et delivré aulx maistres des navires les doubles des sauconduictz, c'est assavoir du Roy d'Angleterre et de l'Empereur, avecques les estaches des admyraulx de France, d'Angleterre et du dit Empereur, avecques le grant sceau.* » (ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, série E, notaires : *Minutes de Charrier*, 95-3.)

des ports voisins venaient même recruter à Bordeaux une partie de leur personnel militaire (1).

Que de combats depuis longtemps oubliés eurent lieu à cette époque entre des corsaires français et espagnols! Que d'actes d'héroïsme ignorés aujourd'hui, dont il reste à peine une trace fugitive dans quelques manuscrits d'une lecture difficile! Que d'hommes inconnus dont le nom méritait de passer à la postérité! Qu'il me soit au moins permis de chercher à tirer de l'oubli celui de l'un d'eux, Bordelais, sur lequel, après de longues recherches, j'ai pu réunir un certain nombre de documents, malheureusement très incomplets. Au lieu d'un portrait, je ne puis offrir qu'une esquisse aux trois quarts effacée par le temps; mais il m'a semblé que, telle qu'elle est, cette esquisse même aurait de l'intérêt pour quelques personnes.

L'homme dont nous allons parler était un marchand de Bordeaux, nommé Berthomieu ou Barthélemy Ydron; si mes calculs sont exacts, il devait être né vers l'an 1475; dans tous les cas, dès le commencement du seizième siècle, il est déjà possesseur d'un navire, *la Marie de Bordeaux*, patron Guillemain; le 19 septembre 1500, il prend à son bord un chargement de vins à destination de Londres, pour le compte de Pierre del Poyo ou du Puy, l'un des grands marchands bordelais à cette époque.

Nous avons relevé avec soin, dans les minutes de douze notaires, les actes qui le concernent; les opérations commerciales que nous lui voyons faire consistent en achats, ventes et expéditions de fer, de sardines, de vin, de pastel et de blé.

A l'intérieur, c'est avec la Normandie, la Saintonge et le Poitou qu'il fait des échanges; au dehors, avec l'Angleterre et l'Espagne, principalement avec les deux ports de Fontarabie et de Saint-Sébastien.

(1) Par acte du 9 juin 1522, le patron du navire *le Saint-Esprit*, du port de Saint-Jean-de-Luz, prend à sa solde deux canonniers bordelais, Guilhem Gué et Pierre Thibault, au prix de deux écus d'or chacun pour un voyage; en stipulant que « sy durant le dit voyage et retour il se faict aulcun abordaige, les dits Gué et Thibault y auront le doit qui leur y peult appartenir, comme canoniers, suyvnt l'usance et mode de la guerre. »

Le 14 décembre 1505, il se marie avec une veuve, Jacquette Charretier, qualifiée d'*honnête personne*, et M^e Jacques Turpauld, notaire royal, chargé de la rédaction du contrat, spécifie que sa future lui apporte en dot une somme de 600 francs bordelais, dont il lui garantit la possession, s'engageant à la doubler, si elle vient à lui donner des enfants, ce à quoi elle n'eut garde de manquer.

Les nouveaux époux s'établirent d'abord dans l'une des deux maisons qu'ils possédaient rue des Ayres, près de la porte de ce nom, à l'angle de la ruelle Saint-Antoine; l'autre fut louée par eux, avec le jardin et le puits qui en dépendaient.

Dès l'année suivante, Ydron avait glamment donné à un autre de ses navires le nom de sa femme. Le 8 janvier 1507, *la Jacquette*, de Bordeaux, était à Bilbao avec un chargement de sardines, que son propriétaire vend à deux marchands de Bayonne à raison de 20 fr. le millier.

En 1510, ses affaires continuant à prospérer, Ydron achète à son beau-frère Vidault de Lespiault, marchand comme lui, une maison avec chai et jardin, située aux Chartreux-les-Bourdeaulx, dans la paroisse Saint-Remy, au prix de 300 francs bordelais.

Un peu plus tard, c'est en face de Bordeaux, à La Bastide, dans la paroisse de Cenon, que Berthomieu et sa femme achètent des maisons et des terres, et vont s'établir.

Le *bourdieu*, ou la propriété close dont ils venaient de faire l'acquisition, s'étendait jusqu'au port de La Bastide, le *Peyrat* comme on disait alors, dont il était séparé par le chemin royal; il était bordé, le long de cette voie, par de magnifiques aubiers et fermé par une clôture en planches; au delà commençaient les vignes, qui étaient fort belles (1). Le vin qu'on y récoltait ne dépassait pas les qualités ordinaires et se vendait 20 fr. le tonneau, prix moyen des vins de Bordeaux à cette époque (2).

(1) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, série E, notaires : *Minutes de Moreau*, 388-2, acte du 18 juin 1520.

(2) *Idem*, *Minutes de Pierre Joyeux*, 318-1, f^o 90.

Le 26 octobre 1519, Ydron achète à un Espagnol, Domingo de Mirango, un troisième navire nommé *la Marie de Saint-Sébastien*, avec trois ancres, trois câbles de rechange, et tous ses « appareilz et habillemens », et de plus « *un petit sien bateau faict en forme de galion* », au prix de 70 ducats de bon or et de bon poids, payés comptant.

Domingo et ses matelots s'engagent, en outre, à le servir en « l'art et office de navigation, en tous lieux et tous pays » où il lui conviendra de les mener.

Nous laissons de côté un grand nombre d'actes relatifs à des opérations commerciales faites par Ydron, mais qui ne nous apprennent rien de nouveau quant à son caractère ni à la nature de ses relations.

A plusieurs reprises, il se porte caution pour différentes personnes et se reconnaît garant de sommes importantes, ce qui prouve d'une part qu'il jouissait d'une grande considération, et de l'autre que sa position de fortune était excellente.

Un marchand de Bordeaux, Mathieu de Lagarde, qui sans doute avait des griefs particuliers contre les Espagnols, ayant obtenu de Louis XII des lettres de marque et de « représailles », avait fait saisir dans le port de cette ville un navire nommé *le Saint-Nicolas de Plaisance*, commandé par Domingo Dessolordon, de Placentia, petite ville d'Espagne. A la suite d'un procès devant la Cour de l'Amirauté de Guyenne, Domingo avait offert de payer à Mathieu de Lagarde 160 écus d'or au soleil pour recouvrer son navire. Ce fut Berthomieu Ydron qui, par acte notarié, se porta garant de cette somme (1).

En 1518, un vieillard de soixante-dix ans, « noble homme Marcon de Sarraing, seigneur de Favars, maître d'hôtel ordinaire du Roy et son procureur en la sénéchaussée des Lannes, » étant venu à Bordeaux, avait pris son pied à terre à l'hôtellerie de l'*Image Saint-Antoine* et s'était vu dans

(1) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Turpaud*, 497-3.

l'impossibilité de solder une note de 60 livres tournois, montant de ses dépenses dans cette maison (1).

Sans respect pour ses titres et qualités, Thomas Mazet, l'hôtelier, avait fait enfermer le seigneur de Favars dans les prisons de l'Hôtel de Ville; mais Ydron, auquel il s'était adressé, ayant acquitté sa dette, il fut rendu à la liberté (2).

Enfin, dans le courant de l'année 1520, un navire chargé de blé pour le compte de deux frères, Jehan et Fort de Minvielle, marchands de Bordeaux, s'était perdu près de Nantes, à l'embouchure de la Loire. La cargaison avariée ayant été réexpédiée aux deux frères, le Parlement, qui désirait, à la suite d'un procès porté à sa barre, en connaître l'estimation, confia ce soin à Bastien de Rabar, son premier huissier, et lui adjoignit comme experts « honorables hommes Jehan Caillau et Berthomieu Ydron, bourgeois et marchands de Bordeaux », nouvelle preuve de la considération dont jouissait ce dernier (3).

Nous avons dit combien la lutte avec l'Espagne dut nuire aux intérêts du commerce bordelais; la situation devint plus fâcheuse encore après la déclaration de guerre de Henri VIII à la France, en 1522. Grâce à l'habileté de Charles-Quint, qui séduisit par ses largesses le cardinal Wolsey, et surtout aussi par la promesse de l'aider à obtenir la tiare, une armée anglaise débarqua à Calais, tandis que les impériaux

(1) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Moreau*, 388-1. La maison de l'hôtellerie de l'*Image Saint-Antoine* appartenait à noble homme Barthélemy de Dieuzyde, seigneur d'Aiguille, sous-maire de Bordeaux en 1517.

(2) Il paraît qu'Ydron eut quelque peine à rentrer dans ses avances, car l'affaire fut portée devant le Parlement de Bordeaux en 1518, et Marcon de Sarraing, qui avait intérêt à apaiser son nouveau créancier, s'engage à le payer à la Notre-Dame d'Août. Clause singulière, Ydron le somme de s'exécuter à l'époque fixée, sous peine d'excommunication. On lit en effet ces mots, écrits dans le singulier latin de cette époque : *Monitus fuit dictus Marcon de Sarraing ad solvendum dictam summam dicto Ydron infra tamen supradictam, sub penâ excommunicationis, de suo consensu et voluntate ad requestam dicti Ydron.*

(3) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Cochet*, 104-1.

assiégeaient Bayonne et Fontarabie, et envahissaient la Champagne.

Les rares navires de commerce qui, à cette époque, osaient encore se hasarder en mer, ne le faisaient plus que munis de trois saufs-conduits des amiraux de France, d'Espagne et d'Angleterre, garanties souvent très insuffisantes, qui coûtaient fort cher et ne s'obtenaient que difficilement (1).

Ydron se ressentit de ce malaise général; il est facile de s'apercevoir que, dès la fin de l'année 1521, ses affaires devaient être embarrassées, car il emprunte de l'argent à différentes personnes et souvent à de très gros intérêts.

Au mois de septembre 1521, il emprunte à un prêtre, Clément Mole, l'un des bénéficiers de l'église Saint-Michel, 111 francs bordelais, qu'il s'engage à lui rendre peu de mois après (2). Le 4 juin de l'année suivante, il reconnaît avoir reçu, à titre de prêt, de M^e Jehan de Dieuzayde, chanoine et trésorier de Saint-Seurin et doyen de Saint-Émilion, trois coupes d'argent à pied doré, pesant 9 marcs moins 6 onces (3).

Par une clause spéciale, Ydron s'engage à les rendre au chanoine à la fête de la Toussaint, et, en cas de perte, à les lui payer au prix de 15 livres tournois le marc. Or, à cette époque, la valeur du marc d'argent n'est guère que de 13 livres tournois; elle n'atteignit 15 livres que vers 1542; il est probable que le chanoine, profitant de la gêne momentanée du marchand, lui imposa ses conditions. C'était donc un prêt d'environ 135 livres tournois, ou 3,712 francs de notre monnaie, puisque 2 livres à cette époque valaient à peu près 55 francs au taux actuel de l'argent.

Tout semblait d'ailleurs à cette époque se tourner contre Berthomieu Ydron; il venait de perdre au Parlement un

(1) Voyez, à ce sujet : ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Charrier*, 95-3.

(2) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Cochet*, 104-1.

(3) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Payron*, 419-1, f^o 92.

procès dont les frais restaient à sa charge, et, au moment où il croyait pouvoir encaisser, à La Rochelle, le montant d'un chargement de fer acheté par lui à Fontarabie, Jehan du Brana, trésorier de la ville de Bordeaux, avait mis opposition au paiement.

On comprendra facilement que, gêné dans ses affaires, Ydron, homme actif et énergique, dont les relations avec l'Angleterre et l'Espagne se trouvaient tout à coup paralysées et qui peut-être avait vu l'une de ses cargaisons ou l'un de ses navires capturés par les vaisseaux ennemis, ait pris la résolution de mettre son énergie et ses rancunes au service de son pays et de suivre l'exemple des Espagnols en faisant sur mer quelques prises pour se dédommager.

Dans les premiers mois de l'année 1524, il obtint de Louis de La Trémouille, par l'intermédiaire de Jehan de Rostaing, son vice-amiral, une commission de capitaine en chef, et pendant qu'on armait sa petite escadre à La Rochelle, il s'occupa de rassembler à Bordeaux un certain nombre de marins et d'hommes d'armes déterminés.

Nous possédons les noms de quelques-uns d'entre eux, tous Bordelais, ce sont : Jehan Bourgoing, Jehan de Bauquaut ou Baucaut, Pierre de La Serre, Étienne Dudon, Marquet Barreau et Antoine Lescalle.

« Au mois d'avril de l'an mil cinq cens vingt-quatre, tous » ensemble et plusieurs autres compaignons marignés et gens » de guerre de ceste ville de Bourdeaulx, partirent en la » compaignie de Berthomé Ydron, cappitaine en chef, soubz » la charge de Monseigneur l'amiral, et tous ensemble avec » ledit Ydron s'en allèrent embarcher à La Rochelle pour » aller sur mer, en guerre, au service du Roy (1). »

Ydron avait sous ses ordres, comme chef d'escadre, quatre navires bien pourvus d'artillerie et d'armes de trait, mais qui n'avaient encore qu'une partie de leurs équipages et de leurs

(1) ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires : *Minutes de Charrier*, 95-1, f^o marqué 608, le 114^e du registre.

arbalétriers. Il s'agissait d'en compléter le nombre et dans ce but de gagner les côtes de Bretagne.

Dans ces fâcheuses conditions, ils rencontrèrent dans le courant du mois de mai une escadre espagnole à laquelle ils ne purent échapper; un combat s'engagea, le grand mâât du navire que montait le capitaine Ydron fut rompu d'un coup de canon, et il dut s'estimer fort heureux de gagner, probablement à la faveur de la nuit et sans autres avaries, le port de Brest, où il arriva la veille de l'Ascension.

En quarante-huit heures, malgré la fête, le dommage fut réparé, et Ydron ayant pris à bord de ses quatre navires les trois cents hommes qui l'attendaient et complété leurs équipages, mit à la voile le vendredi, lendemain de l'Ascension, se dirigeant vers les côtes d'Angleterre.

On avait encore à cette époque un grand respect pour les fêtes reconnues par l'Église, et cette extrême précipitation à réparer ses avaries et à reprendre la mer semble indiquer qu'Ydron avait un but précis, qu'il avait sans doute reçu l'avis du passage de quelque convoi sous l'escorte de bâtiments de guerre comme semblent l'indiquer quelques lignes du document que nous avons sous les yeux et que nous citerons tout à l'heure.

Il est regrettable pour notre histoire locale de n'avoir aucuns détails sur l'expédition dont je suis le narrateur succinct. Il faut donc que le lecteur se contente des quelques faits dont je puis lui donner connaissance, faits qui ont du moins le mérite d'être appuyés de preuves.

A la tête de sa flottille, Ydron, poussé peut-être par les vents contraires, gagna l'île d'Aurigny, y fit une descente suivi d'une partie de ses hommes et y mit le feu.

Mais ce n'était pas là ce qu'il cherchait, c'était un convoi de galions anglais : sans doute quelques indications lui firent supposer qu'il venait d'entrer dans le canal Saint-Georges, car, s'étant embarqué ainsi que ses gens, il doubla le cap Lizard avec ses quatre navires et se dirigea vers les côtes d'Irlande où il eut enfin la chance de rencontrer le pavillon ennemi.

De combien de voiles était composée l'escadre anglaise? je

l'ignore; le récit très bref auquel j'emprunte les faits qui nous occupent dit que les Bordelais aperçurent « les galyons du Roy d'Angleterre » et « une grosse nef à trois hunes », c'est-à-dire une pinasse (1) nommée *la Mygnone du Roy d'Angleterre*, et les attaquèrent immédiatement.

Au dire de la même attestation, qui ne saurait être contestée puisqu'elle est faite en justice, sous la foi du serment, peu de temps après la lutte, et par six des acteurs qui y prirent part, le combat fut très meurtrier, et de part et d'autre on se battit avec tant d'acharnement que les Anglais eurent plus de cent vingt hommes tués et que, du côté des Français, quatre-vingts furent mis hors de combat (2) et quinze furent blessés.

On voit que ce fut là mieux qu'une escarmouche et combien il est regrettable que nous n'ayons pas le récit de ce combat naval, où Berthomieu Ydron commandait en chef. L'attaque dut avoir lieu d'après les dispositions prises par lui, et, sans parler de son courage personnel, on peut hardiment lui attribuer une bonne part de la victoire.

On peut aussi, par cet exemple, se rendre compte à quel point les combats sur mer étaient meurtriers à cette époque, et voici qui vient à l'appui de cette thèse : nous savons, par un acte notarié, qu'une rencontre sur mer eut lieu la veille de la Toussaint, c'est-à-dire le 30 octobre de cette même année 1524, à la hauteur de l'île de Noirmoutier; des navires espagnols, attaqués par des corsaires français, furent pris ou brûlés par eux après s'être vaillamment défendus. Un maître canonnier, Héliot Bonyn, qui faisait partie de l'équipage d'un corsaire nommé *le Lion du vicomte de Dieppe*, fut blessé de sept coups d'arbalète et vint à Bordeaux pour s'y faire soigner (3).

(1) La *pinace*, *pinace* ou *pinasse* était, au seizième siècle, un bâtiment à poupe carrée, qui marchait à voiles et à rames et qui portait trois mâts.

(2) Si du moins nous comprenons exactement le sens du texte. Voici la phrase dont il s'agit : « *Et se batirent si très fort qu'il en mourut plus de six vingts hommes d'Angleterre et quatre de ceux dudit Ydron et quinze qui furent blacex.* »

(3) L'un des corsaires français se nommait *la Salamandre*; un second, *le Lion du vicomte de Dieppe*. Les noms des autres navires nous sont inconnus.

Les quatre navires placés sous les ordres de Berthomieu Ydron ne prirent d'ailleurs aucune part à ce dernier combat, car celui-ci était de retour à Bordeaux au commencement du mois d'octobre 1524, comme le constate l'attestation en justice de plusieurs de ses marins et hommes d'armes.

Le 13 octobre, en effet, en compagnie d'un archer nommé Pierre Fétis, il signe, comme témoin, une procuration par laquelle « honorable homme Pierre Piédecerf, capitaine pour le Roy notre sire », se fait représenter dans un procès devant la Cour de l'Amirauté de Guyenne.

Fit-il de nouvelles expéditions, c'est probable, car de l'année 1524 à l'année 1530 les différents actes dans lesquels il figure sont passés au nom de sa femme Jacqueline Charretier, comme s'il était absent. Il est facile de voir d'ailleurs que ses affaires prirent, grâce à son activité et sans doute aux captures qu'il fit en mer, une meilleure tournure, et la considération dont il jouissait, loin de diminuer, s'accrut très certainement : on n'en saurait donner de meilleure preuve que le mariage de sa fille, Louise Ydron, avec un gentilhomme d'une grande maison, dont le nom figure à plusieurs reprises dans le cours de ce travail : noble François de Rostaing, écuyer, seigneur de Ferrade, fils ou frère du vice-amiral de Guyenne.

La jeune mariée elle-même est qualifiée du titre de « damoiselle », fille de sire Berthomieu Ydron, bourgeois de Bordeaux, « demeurant sur le Peyrat de La Bastide. » Elle apporte à son mari une dot de 800 francs bordelais, à peu près 17,000 francs de notre monnaie, sur lesquels François de Rostaing reçoit de son beau-père « un gallion du port de quinze tonneaux avecques les matz et une ancre pour le prix de 100 francs bordelais » et le reste en monnaies courantes d'or et d'argent. Peut-être ce galion était-il le résultat de quelque prise.

Au mois de mars de l'année 1522, Ydron avait marié l'aînée de ses filles, Thomasine, à un riche marchand de Bordeaux, nommé Jehan Dupuy, et lui avait compté 500 fr. de dot. Désirant en bon père de famille qu'elle n'eût point lieu

de se plaindre, il saisit l'occasion du mariage de sa sœur cadette pour doubler cette somme.

Thomasine, devenue veuve, s'allie aussi à la noblesse, et sans doute après la mort de son premier mari elle était venue habiter avec sa mère, car dans son contrat de mariage avec Louis de Moncuc, écuyer, elle est désignée comme « demeurant à La Bastide, paroisse de Cenon ».

L'un des témoins est Pierre de Laude, écuyer, seigneur du Solley.

Berthomieu Ydron mourut dans les derniers mois de l'année 1530; on trouve même, dans les minutes du notaire Pierre Joyeux, le commencement de la formule d'insinuation de son testament devant « Jehan Bernatge, licencié en droit, lieutenant de vénérable et illustre M^e Jehan d'Olivier, archidiacre de Cernès et official de Bordeaux, de par monseigneur Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine. » Malheureusement je n'ai pu, malgré mes recherches, retrouver le testament lui-même, qui nous eût peut-être fourni quelques détails importants sur les dernières années de la vie de Berthomieu Ydron, de cet homme énergique, dont il faut ajouter le nom à la liste, déjà si intéressante, des corsaires bordelais.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

DÉPOSITION DE SIX MARINIERS RELATIVE A BERTHOMIEU YDRON.



UJOURD'UY XI^e jour de mars l'an mil cinq cens xxiiii, par devant moy notaire et tabellion du Roy nostre sire, du nombre des quarente en la ville et cité de Bourdeaux et en la duché de Guienne, presens les tesmoings soubz scriptz et nomez s'est comparu et présenté BERTHOMÉ YDRON, bourgeois et marchand de ceste ville de Bourdeaux, lequel a dict et declairé que pour monstrier du bon droict qu'il avoit en certain procès pendant en la court de Parlement de Bourdeaux, entre luy appelant du seneschal de Guienne et demandeur l'enterinement de certaines lectres Royaulx d'une part, et de messire Federic de Foix, appellé et deffendeur d'autre, luy estoit besoing et necessaire faire notifier comment depuis le moys d'avril mil cinq cens xxiiii, jusques au moys d'octobre au dict an il avoit esté absent du pays et demouré sur la mer au service du Roy.

Pour monstrier de ce, a produit : Jehan Bourgoing; Jehan de Bauquaut; Pierre de La Cerre; Estienne Dudon, le jeune; Marquet Bareau et Anthoine Lescalle, les tous demourans en la ville et cité de Bourdeaux;

Lesquels, emprès serment solenpnel par eulx faict aux saintz evuangilles nostre Seigneur touchez de leurs propres mains dextres de dire et attester verité, de ce par moy notaire soubz signé estant oyz, et interrogez sur ce que dict est, tous ensemble d'une voix ont dict et atesté :

Que au moys d'avril dernier passé, l'an mil cinq cens vingt-quatre, tous ensemble et plusieurs autres compaignons marignés et gens de guerre de ceste ville de Bourdeaux, partirent en la compaignie de Berthomé Ydron, *cappitaine en chef, soubz la charge de Monseigneur l'amiral* et tous ensemble avec le dit Ydron s'en allerent embarcher à La Rochelle,

pour aller sur mer en guerre au service du Roy, demourent sur la mer depuis le dit temps, jusques au mois d'octobre dernier passé au dit an.

Et en outre ont dict et atesté que au moys de mai dernier passé, en combatant avecques les Espaignaulx, les dits Espaignaulx rompirent le mat de leur dict navyre et furent contrainctz d'aller ramaser leur dict mas à Brestz, la vigile de la feste du corps Nostre Seigneur.

Et le lendemain de la dicte feste du corps Nostre Seigneur partirent du dit Brestz pour eulx en aller en la couste d'Angleterre, avecques troys autres navyres soubz la charge dudict Ydron.

Ausquelz navyres y prirent avec troys cens homes, ou environ, et descendirent en l'isle de Sorigne en Angleterre, en laquelle yslle mirent le feu ;

Et de là allerent en la couste d'Irlande, là où trouverent les galyons du Roy d'Angleterre, ensemble une grosse nef à trois hunes nomée *la Mygnone du Roy d'Angleterre*, et se batirent si très fort qu'il en mourut plus de six vingts hommes d'Angleterre et quatre de ceux du dit Ydron et quinze qui furent blacez.

Et les choses susdites nous susdits attestons, certiffions le tout estre vray, notoire.

Duquel dire et atestacion susdicts, le dict Ydron m'en a requis acte pour luy servir et valloir en temps et lieu, ce que luy ay otroyé.

Es présences de Sasepart Safren et Jehan Michon, tesmoins ad ce appelez et requis.

(ARCH. DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, E, notaires :
Charrier, 95-1, f^o marqué 608, le 114^e du registre.)